

LE PRUNAYSIEN

Bulletin Municipal de Prunay sur Essonne

N° 37- JANVIER 2014



LE MOT DU MAIRE

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

L'année 2013 s'achève. Ces six années sont passées très vite et nous arrivons à la fin du mandat que vous nous avez confié. Cette année a connu la déclinaison des lois de décentralisation, par le rattachement de Prunay à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ecole. Nous sommes donc depuis le 1^{er} janvier 2013, quinze communes au sein de cette instance.....qui s'appellera désormais Communauté de Communes des deux Vallées (CC2V). Ce n'est que le début de vastes modifications au sein de nos communes, car l'état parle déjà de fusion des 3 cantons de Mennecy, La Ferté Alais et Milly la forêt. La décision et la gestion au plus près du terrain risquent d'être un peu délaissées, au profit de structures plus importantes. Charge à nous d'être les garants d'un minimum de bon sens au sein de ces nouvelles organisations.....

En parallèle du grand Paris il est envisagé des intercommunalités à 200 000 Habitants.....Alors là, sachez que Prunay ne pèsera pas bien lourd au sein de ces structures.

Quoiqu'il en soit, notre Commune s'est lancée dans la construction d'un Agenda 21. C'est une feuille de route pour le 21^{ème} siècle, du moins pour les prochaines années, sur les actions que nous comptons lancer pour améliorer notre vie au quotidien, en prenant en compte l'état de notre planète en essayant, entre autre, de consommer moins et mieux. Nous n'en sommes qu'au début, avec la réalisation de l'état des lieux et la réflexion sur les pistes à lancer. Une fois cet exercice terminé, il s'agira de prioriser ces dossiers, de les évaluer financièrement et de les programmer dans le temps. Espérons que ces modestes tâches pourront voir le jour car les différentes subventions sont en cours de diminution, tant en nombre, qu'en montant. Espérons que les prochaines années permettent aux acteurs prunaysiens de prendre en charge et de mener à bien ces travaux, dans ce tourbillon politique qui risque de nous impacter fortement.

Je n'oublie pas le personnel communal qui œuvre au quotidien, pour que notre village soit entretenu, propre et fleuri. Leurs efforts ont été encore une fois récompensés, car notre Commune a reçu le troisième prix des villages fleuris. Ayant une pensée pour ceux qui sont dans la douleur ou dans la peine en ce début d'année, Le Conseil Municipal vous présente ses meilleurs vœux de santé et bonheur et vous souhaite une très bonne année 2014.

Bien à vous

Votre Maire

Patrick PAGES

LA VIE COMMUNALE

Conseil Municipal
Du 10 juillet 2013

1) Tarifs des ateliers de la Charte Culturelle Intercommunale

➤ Charte Culturelle; Atelier Cirque et théâtre

Dans le cadre de la Charte Culturelle Intercommunale « Atelier Cirque », et « Atelier théâtre », le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité fixe l'adhésion pour l'année 2013-2014 :

pour les familles habitant les Communes de Boigneville, Buno-Bonnevaux, Gironville Sur Essonne et Prunay Sur Essonne, constituant la Charte Culturelle Intercommunale à 210 € et 240€ respectivement pour l'Atelier cirque et l'atelier théâtre par an, possibilité de régler trimestriellement, mensuellement ou à l'année suivant les possibilités des adhérents,

pour les familles habitant hors Commune de la Charte Culturelle Intercommunale à 350€ et 396€ respectivement pour l'atelier cirque et l'atelier théâtre par an.

Dans le cas où il y a 5 enfants ou plus d'une même Commune qui ne fasse pas partie de la Charte Intercommunale de Boigneville, Buno-Bonnevaux, Gironville Sur Essonne et Prunay Sur Essonne il sera possible d'appliquer le tarif identique à celui des Communes adhérentes à la Charte.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

2) Création d'une régie de prélèvement

➤ Dans le cadre de la justification et de la vérification des encaissements des loyers et des cotisations aux différents ateliers que propose la Charte Culturelle Intercommunale, Mr le Maire propose au Conseil Municipal de créer une régie de prélèvement qui sera gérée directement par le secrétariat de la mairie, puisque Tiffany DECROIX est le régisseur de la Commune. Ce nouveau mode de paiement permettra dans le cadre des ateliers de la Charte de faire bénéficier aux adhérents d'un paiement mensuel s'ils le souhaitent.

➤ A compter du mois de septembre 2013, les ateliers de la Charte seront donc

payables par ce mode de règlement, quant aux loyers les prélèvements débiteront à partir de janvier 2014.

➤ L'ouverture d'un compte de dépôts de fonds auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Essonne au nom du régisseur est donc obligatoire permettant ainsi d'encaisser les recettes consécutives aux prélèvements des adhérents et des locataires.

➤ Un courrier sera envoyé aux locataires très prochainement afin de les prévenir de ce changement.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

3) Décision Modificative Budgétaire

En 2012, nous avons perçu des subventions par le PNR pour des travaux. Ces sommes ont été mal imputées au budget, le Conseil Municipal doit prendre une décision modificative afin d'augmenter le compte 1328 de 4 054,98 € et de diminuer le compte 1318 de 4 054,98 €.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

4) Rapport Annuel Prix et Qualité du Service de l'eau

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public du réseau eau potable et du réseau d'assainissement collectif du SIEA de l'année 2012.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte ce rapport

5) Agenda 21

En 2012, le Conseil Municipal a décidé de se lancer dans la démarche d'un Agenda 21 pour la Commune. Le 24 avril 2013, a eu lieu la 1ère réunion publique à la salle polyvalente.

L'association qui va nous accompagner (Notre Village) a réalisé un état des lieux de notre Commune (actions réalisées, actions en cours, réalisations...) et nous a envoyé le diagnostic réalisé. Il est proposé que le comité de pilotage créé lors de la présentation se réunisse début septembre, afin d'étudier, de valider, et de compléter par des actions qui seront à lancer ultérieurement en prenant en compte les orientations de cet agenda.

LA VIE COMMUNALE

La commission pilotage se réunira le 5 septembre à 19h30. s'associe à ces remerciements.

6) Questions diverses

- Mr le Maire informe le Conseil qu'il a assisté à une réunion du SIARCE dans laquelle a été présentée une orientation de sécurisation de la distribution de l'eau potable dans le Sud Essonne. Les projets, à l'état d'ébauche sont présentés en séance.

- Lors de l'assemblée générale du 25 juin dernier, de la SPLA SIGAL, les comptes de l'exercice 2012 ont été arrêtés puis certifiés par le commissaire aux comptes. Un point a été réalisé par le Président sur la vie du site. A ce jour, tous les locaux sont occupés, l'entretien du site est réalisé par le personnel de la SPLA Sigal.

- Les dernières réunions au sein de la CCVE ont été orientées sur deux aspects : Le dossier « balayage mécanique » des communes ainsi que le dossier de création d'une piscine. Pour le balayage mécanique, dès le mois de septembre, la fréquence de passage dans les rues de Prunay sera mensuelle. Pour le dossier « Piscine » l'appel d'offre concernant les travaux de construction a été rendu infructueux pour différents aspects. D'autres propositions devront être envoyées début septembre.

- Afin que le feu du 14 juillet se déroule dans les meilleures conditions, il est demandé aux élus présents d'aider à la distribution du matériel pour le défilé, ainsi que d'être vigilants en terme de sécurité et d'informer au mieux les personnes en charge de la sécurité.

- Mr le Maire tient à remercier Thierry Portefaix pour sa forte implication de fleurissement du village. Ces efforts ont été encore une fois récompensés, car notre commune a reçu le 3^{ème} prix du Conseil Général pour les communes de moins de 1000 habitants. Ce prix qui récompense ce fleurissement est une démonstration de continuité des efforts car cela fait onze années sans interruption que Prunay est primé. Le Conseil Municipal à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 H 40.



Les compte-rendus des Conseils Municipaux (dans leur intégralité) sont affichés sur les panneaux d'affichage municipaux.

Si vous êtes internautes, vous pouvez recevoir ces comptes rendus à votre domicile, en nous envoyant votre adresse électronique.

A vos claviers...

prunaysuressonne@orange.fr



**Conseil Municipal
Du 03 octobre 2013**

1) Programme d'éducation et de promotion pour la santé « Atelier Mémoire »

Depuis quelques années, au sein de notre Commune, un Atelier Mémoire est animé par Catherine VAILLAND et Chantal CAPPE. Tous les participants suivent assidument cette activité.

Pour cette rentrée, il nous est proposé l'aide et l'encadrement de professionnels du domaine qui réaliseraient un accompagnement personnalisé en fonction du type de mémoire à travailler.

Pour cela, il nous est proposé que les adhérents paient leur participation à la Commune qui recevra la facture globale de l'organisme (MSA).

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

2) Autorisation de signature concernant les activités culturelles de la Charte.

Suite à la nouvelle délibération votée à l'Assemblée Départementale du 30 septembre 2013, dans laquelle le Conseil Général de l'Essonne entend, renforcer son rôle d'acteur ressource en tant qu'animateur et aménageur du territoire, (Education Artistique et Culturelle), « Culture Solidaire » et Création, Innovation, Recherche, et en considérant que la convention « Contrat de développement culturel » signée en 2009 pour 3 ans avec le Conseil Général de l'Essonne, et renouvelée

LA VIE COMMUNALE

pour un an en 2012, est arrivée à échéance le 31 août 2013 et que la Commune de PRUNAY SUR ESSONNE souhaite s'inscrire à nouveau dans un dispositif culturel liant la Commune de PRUNAY SUR ESSONNE avec le Département de l'Essonne,

Mr Le Maire propose de solliciter auprès du Département de l'Essonne, une subvention pour le financement des actions culturelles en adéquation avec les orientations du Conseil Général pour la saison 2013/2014,

Mr Le Maire demande au Conseil de l'autoriser à demander cette subvention au Département de l'Essonne et à signer tous les courriers ou toutes les pièces afférentes à la demande ou à l'acceptation par la Commune de la subvention.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

3) Décision Modificative Budgétaire

Nous avons été destinataire d'un courrier émanant de Mr le Préfet de l'Essonne relatif au Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) à la fin du mois d'Août.

A ce jour, le montant du prélèvement est désormais connu et s'élève à la somme de 2 547 €. Le Conseil Municipal ayant voté une somme de 2 439 € doit donc prendre une décision modificative afin d'augmenter le compte 73925 de 108 € et de diminuer le compte 65738 de 108 €.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

4) Agenda 21

Lors du Conseil Municipal du 06 mars 2012 nous avons décidé de nous lancer dans une démarche de réalisation d'un Agenda 21 pour notre Commune. Par délibération lors du Conseil Municipal du 06 juin 2012, nous avons retenu l'association « Notre Village » pour nous accompagner dans cette démarche.

L'audit de notre village a eu lieu les 23 et 24 avril 2013. La réunion publique a eu lieu le 24 avril 2013. Lors de cette réunion, a été constitué le Comité de Pilotage qui aura en charge les travaux préparatoires à la création de cet Agenda. Ce comité s'est réuni pour la première fois le 5 septembre 2013.

Lors de cette réunion, les participants ont retenu les orientations et organisation

suivantes :

- Réunir le comité de pilotage pour proposer des actions en fonction des 5 finalités et du contexte local suite au bilan réalisé par « Notre Village »,
- Supprimer les critères discriminants,
- Proposer des actions (et les valoriser) dans les 5 thèmes,
- Définir les acteurs et porteurs de ces actions,
- Faire valider le programme d'actions par le Conseil Municipal,

Lors de cette réunion, la relecture commune du document a eu lieu et il a été retenu que les annotations pour corriger les erreurs et la syntaxe seront à réaliser après la réunion.

Il s'en est suivi l'analyse des points discriminants et la décision d'actions en commun.

L'analyse des points « faibles » de la finalité 1 a été réalisée. La proposition d'actions et la valorisation de celles-ci sont à réaliser pour la prochaine réunion suite aux échanges en séance.

La prochaine réunion sera consacrée à l'examen des travaux de la finalité 1 puis l'analyse de la finalité 2.

5) Principes de paiement des loyers des logements communaux

Afin de fluidifier le processus de recouvrement des loyers des logements communaux, il est proposé au Conseil Municipal de passer d'un mode de virement à un système de prélèvement. Il n'y aura aucune incidence pour les locataires. Le point positif de ce changement est qu'un meilleur suivi budgétaire des recouvrements sera alors possible.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

6) Point sur les rythmes scolaires

La réforme des rythmes scolaires, décidée par le gouvernement est étalée sur deux ans, afin de laisser aux communes le temps de s'organiser. Lors du Conseil Municipal du 13 décembre 2012, nous avons retenu de prendre en compte cette modification pour la rentrée 2014.

A ce jour, les quinze communes de la CCVE

LA VIE COMMUNALE

(Communauté de Communes de la Vallée de l'École) sont en réflexion sur le sujet, avec le contexte suivant :

- 9 demi-journées de classe dans la semaine,
- Journée d'enseignement ne pouvant excéder 5h30 et la demi-journée 3h30,
- Pause méridienne d'au moins 1h30,
- Dérogation possible mais impossibilité de changer le format de 9 demi-journées,
- Rien dans les textes ne contraint les communes à organiser des activités,
- Pas d'obligation de rédaction d'un PEDT (Projet Educatif Territorial) si l'on respecte ces contraintes et que l'on choisit le mercredi matin comme jour de classe,

Les réflexions entre le milieu scolaire et les élus continuent afin de préparer au mieux la rentrée 2014.

7) SIARCE

Suite au nouveau périmètre, composant le SIARCE, incluant de nouvelles Communes, il est proposé de prendre acte des nouveaux statuts ainsi modifiés.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

8) Questions diverses

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du renouvellement des cartes d'accès au réseau déchèteries du SIREDOM et de la mise en place du logiciel Moderis pour la gestion des badges, le SIREDOM a décidé de découper son territoire en 4 zones afin de faciliter le déploiement. Notre Commune fait partie de la 2ème zone. Le changement de badge sera effectif pour notre territoire à partir du 1er Janvier 2014.

- Demande d'aide :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de *ne pas retenir la demande d'aide émanant :*

De la Protection Civile de l'Essonne,

- Mr PELAT informe le Conseil Municipal qu'il a assisté dernièrement à une réunion du Syndicat de Musique. Les participants, en faible nombre malheureusement, ont déplorés la vétusté des locaux de travail pour les élèves et les professeurs.



Conseil municipal
Du 04 décembre 2013

L'ordre du jour étant épuisé la séance est

levée à 20 H 25.

1) Gestion des eaux de ruissellement

Afin de lancer les travaux de reprise des eaux de refoulement sous la voie ferrée, Mr le Maire s'est rapproché de plusieurs sociétés pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre complète. Celle-ci consiste à établir le dossier de consultation, la mission d'assistance pour la passation des contrats de travaux, la direction de l'exécution des travaux, l'assistance pour les opérations de travaux. Après échanges, et explications sur ce dossier, Mr le Maire propose que la société AAT, moins-disant, soit retenue.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

2) Modification de syndicat

Suite aux travaux de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) et des différents travaux au sein des instances de ces syndicats, il est présenté l'adhésion du SIEA (Syndicat Intercommunal des Eaux et d'Assainissement) et du SAMVE (Syndicat intercommunal d'Assainissement de la Moyenne Vallée de l'Essonne) au SIARCE (Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Réseaux et de Cours d'Eau) et de la fusion du SEDRE (Syndicat d'Élimination des Déchets de la Région d'Etampes) avec le SIROM (Syndicat Intercommunal de Ramassage des Ordures Ménagères).

Dans les instances de ces syndicats, le vote a eu lieu. Dans les deux cas, les Communes doivent ensuite délibérer dans les trois mois qui suivent le vote de ces syndicats.

Pour la fusion du SEDRE et du SIROM, les Communes doivent attendre l'arrêt préfectoral, d'où partira le délai de trois mois pour délibérer. Nous aurons donc à délibérer début 2014.

Pour le SAMVE-SIEA avec le SIARCE, il est

LA VIE COMMUNALE

proposé d'accepter l'adhésion du SAMVE et du SIEA au SIARCE.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

3) Point sur les rythmes scolaires

Lors d'une séance du Conseil Municipal, nous avons décidé de reporter la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires. (Les aménagements à mettre en place sont les suivants : 24 heures d'enseignement sur 9 demi-journées hebdomadaires n'excédant pas 3 heures 30 minutes et des journées de 5 heures 30 au maximum.) Il est rappelé tout d'abord les contraintes liées à la réforme et surtout, la non obligation de mettre en place des activités périscolaires éducatives en fin de journée de classe. Pour citer les Maires ruraux de France, la méthode pour engager cette réforme est largement insatisfaisante. Imposée uniformément au forceps sans préoccupation de l'existence ou non des moyens, elle accumule les erreurs : mauvaise coordination entre l'Etat et la CAF sur les aides, non prise en compte des disparités des situations locales en matière de ressources humaines, de locaux disponibles, de capacités financières des communes et intercommunalités, ... Sans compter le concours financier de l'Etat qui est loin d'être pérennisé. Après échanges avec les autres Communes de notre Communauté de Communes, lors d'une réunion spécifique, la majorité s'est prononcée, concernant le choix de la demi-journée, pour le mercredi matin.

Le RPI composé des communes de Boigneville, Buno-Bonnevaux, Gironville-sur-Essonne et Prunay-sur-Essonne est contraint d'opter pour le mercredi matin, du fait de l'obligation de mettre en place un transport scolaire subventionné par le Conseil Général; les autres Communes tiennent compte du choix des parents qui porte majoritairement en faveur du mercredi matin.

A noter, par conséquent, la remarque sur la suppression de quelques postes d'animateurs des centres de loisirs, voire la désertion de certains, constatant la diminution de leur temps de travail. Les membres présents proposent un courrier à destination des familles pour savoir si leur(s) enfant(s) regagnerait (ent) l'un des centres de loisirs le mercredi après-midi. Transport, logistique, lieu du déjeuner... seront définis à la suite de la décision de la CCVE, au

regard des résultats du sondage. Les horaires seraient donc du lundi au vendredi, de 9h à 12h, et du lundi au vendredi excepté le mercredi de 14h à 16h15.

Toutefois, il a été décidé de délibérer contre la mise en place de la réforme

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

4) Réforme de la découpe cantonale

Le projet de révision de la carte Cantonale, a été envoyé par le Préfet au président du Conseil Général. Ce projet consiste à créer des cantons constitués en moyenne de 58000 habitants. Pour mémoire, le Canton de Milly la Forêt comporte 15000 habitants. Ce projet consisterait pour notre Canton, d'être regroupé avec les Cantons de la Ferté-Alais et de Mennecey, et aurait une population de 66000 habitants. Le chef-lieu de Canton étant Mennecey. Avec à sa tête un binôme homme-femme, comme tous les autres cantons, pour assurer une parité au sein de l'instance dirigeante.

5) Commission de sécurité du Bâtiment Ecole-Mairie

La Commission de Sécurité de l'Ecole s'est réunie le 8 novembre dernier. A l'issue de cette commission, plusieurs points sont à noter, et les actions à suivre. L'école faisant partie intégrante du Bâtiment Mairie, il y a donc lieu de l'analyser en globalité. (L'école, auparavant était considérée comme bâtiment isolé).

6) Point sur la déchetterie

L'accès à la déchetterie se fait par l'intermédiaire de badges gérés par les Communes. Ce système, assez ancien va être renouvelé. Des nouveaux badges vont donc être fournis (contre les anciens) à tous les Prunaysiens, qui devront les retirer en Mairie. Il est rappelé que le tonnage maximum pour les particuliers est de 10 tonnes, et qu'en aucun cas, vos badges ne doivent être prêtés. Un courrier va être prochainement distribué à la population. Pour les artisans et entreprises, ce sont les chambres consulaires qui fournissent ces badges.

7) Décision Modificative Budgétaire

LA VIE COMMUNALE

Suite à l'envoi par la DGFiP d'un état de notification de la DCRTP/GIR versée en 2013 est désormais définitivement arrêté. Le montant inscrit dans le budget sur le compte 73923 était de 50 583€. Le montant définitif prélevé est de 52 941€. Ainsi le différentiel de 2 358.00€ sera prélevé sur les centimes de novembre et décembre. En conséquence, modification du compte 73923 de 2 358.00€
Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

8) Indemnités d'Administration et de Technicité

Mr le Maire expose que le décret 2002-61 du 14 janvier 2002 a créé l'Indemnité d'Administration et de technicité applicable au personnel communal.

Cette indemnité peut être attribuée :

- aux fonctionnaires de catégorie C
- aux fonctionnaires de catégorie B, dont la rémunération est au plus égale à l'indice brut 380
- et à certains fonctionnaires de catégorie B dont l'indice est supérieur à 380 et qui peuvent percevoir des IHTS.

Le montant de référence annuel de cette indemnité a été fixé par l'arrêté du 14 janvier 2002. Le montant moyen de l'indemnité est calculé par application au montant de référence annuel (fixé par l'arrêté susvisé) d'un coefficient multiplicateur compris en 1 et 8.

Mr le Maire rappelle que les coefficients n'ont pas été changés depuis 2009. Au vu des modulations possibles et en tenant compte des aspects d'attribution, Monsieur le Maire propose :

Catégorie des Agents :

PORTEFAIX Thierry : Adjoint Technique Territorial Principal 1^{ère} classe (ancien Agent Technique Principal) : coefficient multiplicateur 2,9,

DECROIX Tiphany : Adjoint Administratif 2^{ème} classe (ancien Agent Administratif Qualifié) : coefficient multiplicateur 2,7,

PORTEFAIX Lydie : Adjoint Technique 2^{ème} classe (ancien Agent d'Entretien Qualifié) : coefficient multiplicateur 1,6,

LAUNAY Dominique : Adjoint Technique 2^{ème} classe (ancien Agent d'Entretien Qualifié) : coefficient multiplicateur 1,4,

Le versement de l'Indemnité Administrative de

Technicité se fera selon un rythme annuel payable en décembre. L'indemnité Administrative de Technicité est exclusive de toute indemnité pour travaux supplémentaires de quelque nature que se soit.

Ces dispositions sont applicables à compter du 01 décembre 2013.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

9) Questions diverses

- Mr le Maire informe le Conseil que le Conseil général a fait valoir son droit de préemption lors de la vente d'une maison. Cette maison est située dans un espace protégé. L'orientation du Conseil Général est de redonner à cet endroit, l'aspect initial avant la construction de cette maison.

Il a fait remarquer aux services du Conseil Général, l'absurdité de cette décision qui a un coût très important, globalement pour les contribuables essonniers, et qui aurait pu abriter une nouvelle famille Prunaysienne.

Information sur les prochains Rendez-Vous :

- 25 janvier au 9 février 2014 : Salon Art et Matière ; Vernissage le 1^{er} février à 18h.
- 23 février 2014 : Repas des anciens
- 23 et 30 mars 2014 : Elections Municipales
- 25 mai 2014 : Elections Européennes

- Mr DUFAUX informe le Conseil de graves dysfonctionnements concernant le transport des enfants par la Société des Cars bleus. Suite à un incident qui a eu lieu au passage à niveau de la gare de Buno-Gironville, il a contacté oralement et par écrit la Société qui n'a pas répondu de manière responsable, il a informé les Maires du regroupement pédagogique qui ont immédiatement écrit à la compagnie de car, avec en copie, la gendarmerie, le STIF, la SNCF, et le Conseil Général.

En effet, le constat réalisé par les personnes sur place, est qu'un accident aurait pu arriver, et que le car a dû s'extraire de la voie en poussant les barrières qui étaient déjà descendues.

De plus, les quatre magistrats ont convoqué la société pour exprimer leur mécontentement et leur crainte suite à une gestion pas assez



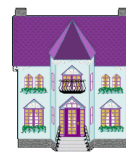
LA VIE EN COMMUNAUTÉ



DOSSIER MEMOIRE



QUELQUES MOTS D'HISTOIRE « OU DE LEGENDE » SUR NOTRE VILLAGE



Historique du village :

Origine : L'occupation du territoire de Prunay remonte certainement à l'époque Gallo Romaine comme en témoigne les abris ornés situés sur la commune de Prunay. Ils se situent pour les uns dans le contrebas du chemin de la pierre droite et sont accessibles par ce même chemin et dans le bois situé en contrefort de la Rue Georges Bercher. Ces abris sont difficilement accessibles et situés en propriété privée.

Le menhir de «La Pierre Droite» situé sur le chemin du même nom, témoigne lui aussi de l'occupation du territoire, en limite des communes de Gironville et Prunay au dessus des abris ornés.

Ce menhir, dit, «**Pierre Droite**» planté le long du chemin éponyme a certainement été déplacé d'un champ voisin par un agriculteur et dressé à cet endroit.

Prunay trouve vraisemblablement son nom du fait de la présence de nombreux pruniers sur son territoire (qui ont pour la plupart disparus); Prunay est devenu commune en 1793 et en 1873, lui a été adjoint le complément Essonne. Prunay est depuis et de ce fait « **Prunay sur Essonne** »

L'origine de Prunay : Peu de traces des épisodes de développement du village, comment était le village lors de la construction de l'église, certainement quelques huttes et masures étaient autour. Pourquoi une église (ou chapelle) à cet endroit ? Le mystère reste entier, pas de château, de demeure, de pèlerinage ne permet de lever cette énigme. Les plus anciennes constructions répertoriées semblent être autour de l'église, « fermes, ancien presbytère, maison des sœurs », l'ancienne ferme au hameau de Courcelles (aujourd'hui transformée par la commune en logements), des habitations rue de Sauxcelles ainsi que l'ancienne ferme Bercher dans le bas de la rue de Sauxcelles. Ces éléments se retrouvent sur les cartes de Cassini datées vers 1750. Vers la fin du 19^e siècle, avant le début de la mécanisation agricole, Prunay comptait une centaine d'habitants en comptant les journaliers travaillant dans les nombreuses fermes (entre 8 à 10) du village.

Le village comprend deux hameaux. Celui de Courcelles situé en limite de la commune de Boigneville et celui de Sauxcelles qui, tous deux, à l'origine, étaient isolés par rapport au village. Le village a commencé à se développer dans les années 1950 avec la construction des premières maisons rue des prés, grand rue et sur la route départementale. Par le fait du développement des villages, Prunay est aujourd'hui accolé à la commune de Gironville par le hameau du Petit Gironville (qui lui-même est accolé à la commune de Buno Bonnevaux) et à la commune de Boigneville par le hameau de Courcelles, ceci expliquant peut-être la volonté des élus depuis longtemps à travailler ensemble.

Eglise St Martin : Très belle église, datée des 12^e et 13^e siècles pour la partie du cœur, construite en pierre de pays ou de champs. Elle était certainement à l'origine une chapelle car on peut noter l'absence de fonds baptismaux.

Très peu d'archives sur la vie de Prunay avant la révolution sont disponibles et si elles existent, elles sont au diocèse de Sens auquel était rattaché Prunay. Peu d'éléments également aux archives départementales sauf quelques documents sur les « fabriques » et doléances.

Dans l'église au droit des piliers et des voûtes en pierre (2^{em} travée du cœur), et au dessus des voûtes, ont été découvertes des peintures à la sanguine sur la partie du contrefort restant. Ces peintures datées du 14^e siècle, représentant des fleurs de Lys sont vraisemblablement le signe du passage d'un noble.

A l'origine ces peintures étaient visibles en entrant dans l'église car les voûtes en pierre qui étaient situées au dessus du cœur (et qui étaient les seules voûtes de l'église) étaient destinées à protéger les nobles et les notables de l'époque. Le peuple était quand à lui directement sous le toit (en chaume vraisemblablement) car les voûtes actuelles, (en plâtre édifiées vers le 19^{em} siècle) n'existaient pas.

Dans cette partie existe aussi des vestiges d'une charpente qui semblent être de l'origine de la construction de l'église. Des souterrains ou des passages existent vraisemblablement reliant cette église à la Ferme de Vignay (ferme de Michel de L'Hôpital dont la sépulture est dans l'église de Champmotteux), ou à d'autres lieux. Lors des travaux de construction du réseau d'assainissement, un boyau en terre d'environ 1m50 de diamètre a été coupé, , il venait d'où et allait où, mystère....?

Par ailleurs, des affaissements de terrain se sont souvent produits dans la cour de la ferme de Mr Boulet, ce qui laisse peut être présager de l'existence de ces ouvrages (répertoriés sur les cartes de Cassini).

Lors des travaux de réfection des sols de l'église, aucun ouvrage de ce type n'a été trouvé, ni aucun vestige, sépulture etc., mais peut être une indication. Une petite cavité d'environ 10 m de diamètre s'est produite au pied du clocher dans l'alignement du boyau découvert lors des travaux d'assainissement : sans autres effets ... souterrain, configuration géologique....

L'électrification et l'automatisation de la cloche a été réalisée en 1964 avec le concours de la société de chasse de

LA VIE EN COMMUNAUTE



DOSSIER MEMOIRE

● ● ● ● ● ● ● ● ●
QUELQUES MOTS D'HISTOIRE « OU DE LEGENDE » SUR NOTRE VILLAGE



Prunay qui a financé une partie des travaux.

Un legs a permis de refaire le ravalement en pierre apparente de l'église. Malheureusement celui-ci a été réalisé en ciment empêchant la respiration des murs et enfermant l'humidité dans ceux-ci, occasionnant des gros dysfonctionnements et dégâts liés à l'humidité enfermée dans les murs et à la présence de chauffage au gaz.

La toiture ainsi que le ravalement, ont été entièrement repris entre 1953- 1960 par Mr MULTON, maçon à Buno Bonnevaux

Compte tenu de la dégradation des murs intérieurs en particulier le mur ouest et la base du clocher une première campagne de travaux comprenant le piochage des enduits et le jointoiement des murs a été réalisé en 1990.

Des travaux de restauration plus importants ont été entrepris en 1999. Ces travaux ont été réalisés dans le cadre d'un contrat rural comprenant la réfection des sols et la mise en place d'un chauffage basse température au sol, la reprise des murs intérieurs, l'éclairage du bâtiment et des vitraux, et la mise en place de chauffage infra rouge électrique ont permis de donner au bâtiment son aspect actuel.

Les ouvertures, qui étaient à l'origine obturées par de simples vitres transparentes, ont été remplacées par des vitraux lors des travaux de réfection de l'église. Une partie du financement de ces vitraux a été réalisé grâce à une participation des habitants de Prunay. Les vitraux ont été réalisés par le maître verrier Philippe Loup.

Certains disent que les vitraux (ou les vitres d'origine) ont été pulvérisées par l'onde de choc provoquée par la destruction du pont de Buno lors de la libération par les troupes Allemandes (ou Américaines)

Le cimetière qui était situé autour de l'église a été déménagé vers 1902 et transféré à son emplacement actuel. La mémoire (ou la légende) fait part que, lors du transfert, et vraisemblablement, compte tenu de son poids, un cercueil en plomb (ou en zinc) a été laissé sur place, si c'est le cas, il s'y trouve toujours.

De quelle façon s'est faite la translation des corps de l'ancien cimetière vers le nouveau, mystère, pas de traces.

Dans l'église un Christ en bois vraisemblablement du 17^e siècle a été classé en 1985, il a été restauré en 1999.

ou, mystère....?

Les cours d'eau de Prunay : La rivière Essonne qui est la limite communale entre la commune de Buno et Prunay de même que la Velvette (qui prend sa source à Boigneville et qui se jette dans la rivière Essonne à Prunay) située au sud du village ne sont pas accessibles depuis la commune car isolées par la zone des marais et la voie ferrée ou elles traversent des propriétés privées.

Peu d'activités recensées sur la rivière hormis un moulin à eau qui était situé dans un méandre de la rivière un peu après l'embranchement de la Velvette et qui a aujourd'hui totalement disparu.

Jusqu'à vers 1950, une partie des marais de Prunay était exploitée soit en cultures, soit en pâturages.

Une partie des marais appartient à la commune et des peupliers avaient été plantés pour assurer un revenu à la commune.

L'école Mairie : ce bâtiment construit vers 1894 sur un terrain acheté par la commune a été édifié pour recevoir l'école et la mairie. A l'origine, on sait que l'école pour les filles se déroulait dans le couvent chez les sœurs, (les garçons allaient eux vraisemblablement à Buno ou à Gironville (à pied bien sûr) mais pas de traces de la mairie, peut être que les réunions se déroulaient chez le Maire ! L'instituteur lui, quand l'école était ouverte, était logé au dessus de la mairie.

L'école a été fermée en 1924 et pendant très longtemps les enfants de Prunay allaient à pied à l'école à Buno Bonnevaux. (elle a été ré-ouverte en 1957). De ce fait, aucune monographie, retraçant la vie et l'histoire du village et qui était à l'époque rédigée par les enseignants, n'a pas été réalisée.

Aujourd'hui, l'école de Prunay fait partie depuis 1973 d'un des premiers regroupements pédagogiques créés en Ile de France avec les communes voisines. Une classe supplémentaire a été construite par les quatre communes dans la cour de l'école à la place des ateliers municipaux et du préau. Dans le même temps, le local des ateliers municipaux a été construit en remplacement de celui détruit par la construction de la classe, et un square a été aménagé pour sécuriser et paysager l'ensemble.

De nombreux travaux d'aménagements de la mairie et du logement situé au dessus permettant d'augmenter la surface de celle-ci et de rendre l'accès au logement indépendant ont eu lieu en 1991. A

cette même date, la commune s'est dotée du premier véhicule communal à l'usage du cantonnier appariteur.

A noter également que l'informatisation de la mairie a été mise en place en 1988.

Le parking devant la mairie a été réalisé après l'acquisition du terrain entre 1997 et 2000 dans le cadre d'un contrat rural.

LA VIE EN COMMUNAUTE



DOSSIER MEMOIRE



QUELQUES MOTS D'HISTOIRE « OU DE LEGENDE » SUR NOTRE VILLAGE



Le monument aux morts : Il a été érigé par la commune entre 1918 et 1920 avec l'aide du conseil général et du préfet de l'époque en l'honneur des Prunaysiens morts au combat.

L'Électrification et le Téléphone : Le projet d'électrification de la commune a été engagé vers 1923 et en 1926. Un syndicat intercommunal chargé de gérer cette action a été créé avec les communes voisines. Il a perduré jusqu'aux années 1995/2000. On peut penser qu'avant 1923, Prunay n'était pas électrifié. Pour le téléphone, une demande d'installation d'une cabine publique a été faite en 1929 et refusée au titre « que vu la distance entre la commune de Buno (qui possédait une cabine) et la commune de Prunay, il n'était pas nécessaire d'ajouter une cabine supplémentaire.

Les événements climatiques : Un certain nombre d'événements se sont déroulés tout au long de cette période et en particulier des inondations dues à la topologie des lieux, à la construction de la voie ferrée et de la route départementale qui ont fait un barrage artificiel à la circulation des eaux de surface, du village vers le marais attenant. Au fil du temps, le village se développant, les rues et les cours se bétonnant, la mare n'a pas été suffisante pour capter toute l'eau provenant du ruissellement de la rue de la vallée, du chemin de Pithiviers, de la Rue Georges Bercher, des toitures et des cours des habitations.

Ces événements ont nécessité, au moins trois classements de catastrophe naturelle et tout au long des années un certain nombre d'aménagements et de travaux, les derniers étant ceux réalisés après la catastrophe survenue en septembre 1999 qui a nécessité des travaux d'envergure pour mettre le village en sécurité.

La mare, creusée à l'angle de la Rue de la vallée et de la rue des Courtils a été vraisemblablement le premier ouvrage réalisé permettant d'avoir un endroit pour abreuver les animaux (chevaux-vaches etc.) et permettant de capter les eaux de ruissellement du village.

De nombreux travaux d'aménagements ont donc été entrepris au fur et à mesure des incidents, des orages et des problèmes rencontrés. De fait, comme il se faisait à l'époque, des puisards ont été creusés permettant de stocker momentanément et en fonction de la capacité de chacun les eaux de ruissellement. Ils sont situés pour la plupart dans les points bas du village :

- Autour de l'église sous la route à l'angle de la rue de l'église et de la Rue Georges Bercher,
- Le long de la rue Georges Bercher,
- Sous le square Georges Bercher –Marcel Boulet, et sous le parking de la mairie
- Le long de la route départementale,
- Rue de la vallée au droit de la noue et à l'angle de la départementale
- Le long du lotissement de la Rue de l'Essonne et dans le chemin de Pan Plaine

En septembre 1999, Prunay a subi un fort épisode météorologique qui a occasionné de gros dégâts sur plus de 12 habitations dont certaines ont été fortement sinistrées. En effet, un gros orage sur une période très courte s'est déclenché en limite de Champmoteux sur des terres récoltées et des flots ininterrompus entre 1 heure du matin et 12 heures ont déferlé sur le village occasionnant sur leur passage de très gros dégâts.

A la suite de cette catastrophe, la commune a fait l'objet d'une déclaration de catastrophe naturelle par un arrêté ministériel. A la suite de cet épisode orageux qui faisait suite à plusieurs épisodes de même nature mais moins importants, le conseil municipal a engagé une réflexion sur la façon de traiter ce problème de façon pérenne.

Une première proposition émanant des services de la DDE n'a pas été retenue. Elle consistait à faire deux énormes excavations dans le haut du village pour stocker les eaux de ruissellement. Cette solution relativement simple ne présentait pas suffisamment d'assurance quant à la pérennité des ouvrages.

Fort de cette première étude, le conseil a sollicité le département de l'Essonne pour l'aider à traiter cette problématique. Celle-ci n'ayant jamais été prise en compte par le service de l'eau du Conseil Général de l'Essonne et après bien des discussions, des voyages d'études et des réunions, celui-ci a accepté de le prendre en compte et de l'inscrire sur les lignes budgétaires ad hoc.

Une première étude de principe pilotée par le Conseil Général a permis à celui-ci d'intégrer la problématique ruissellement dans ses attributions. Cette étude globale a été confiée à un premier bureau d'études spécialiste de la question. Cette première étude rendue et validée, une seconde étude spécifique à Prunay a été diligentée par la commune et après de nombreuses réunions et comités de pilotages avec les acteurs et les financeurs de l'opération, (la région Ile de France, le Conseil Général, la chambre d'agriculture, Nature Essonne environnement, les agriculteurs de Prunay, entre autres,) les travaux ont été lancés.

Cette opération a été une opération pilote car la seule réalisée en Ile de France, elle a permis de conserver les

LA VIE EN COMMUNAUTE



DOSSIER MEMOIRE



QUELQUES MOTS D'HISTOIRE « OU DE LEGENDE » SUR NOTRE VILLAGE



paysages, de ne pas obérer le travail des agriculteurs, de protéger la faune et la flore et surtout de protéger le village de ces risques d'inondations.

La salle polyvalente : les activités de l'amicale Prunaysienne ,(crée dans les années 1950 /55),se déroulaient au bon vouloir des habitants de Prunay qui mettaient à disposition bénévolement et spontanément, qui, un hangar, qui une grange, qui un local pour accueillir les nombreuses activités.

Le conseil municipal de l'époque après avoir exploré plusieurs pistes, locaux préfabriqués, d'occasion etc, a décidé de lancer le projet de construction d'une salle polyvalente pour accueillir les Prunaysiens de façon plus confortable et sécurisée.

Les financements furent trouvés et ce fût une des premières salles construites dans le Sud Essonne.

Il est à noter que l'amicale prunaysienne fonctionne sans interruption depuis presque 50 années.

Les activités économique de la commune : Elles sont à l'origine essentiellement agricoles. Vers les années 1950 s'est installé un commerce comprenant un café /garage automobile / pompe à essence qui est aujourd'hui fermé ainsi qu'un machiniste agricole/ferronnier également fermé.

Dans les années 1960, sous l'impulsion du maire de l'époque s'est installée une usine de transformation de matière plastique qui s'est développée pendant plus de quarante années. Des difficultés et une restructuration ont mis fin à cette activité, et en 2005, les communes de Gironville-Buno-Boigneville et Prunay ont mis leur volonté en commun pour créer le centre artisanal « Jean Michel DAUDU » qui permet d'accueillir de nombreux artisans et a permis de revitaliser le site.

Les années noires à Prunay : Si la période de la première guerre n'a heureusement pas eu trop d'impact sur la vie des Prunaysiens. Hors la détresse des habitants et les morts au combat qui on leurs noms inscrits pour la postérité sur le monument aux morts, et dont certains reposent dans le cimetière de Prunay ,quelques épisodes de la guerre 39/45 sont relatés par des Prunaysiens à partir de 1944 et de la débâcle Allemande.

Des Prunaysiens revenus d'un exode pour certains très long racontent :

Le jeudi 17 Août, les premières voitures américaines et quelques petits tanks sont aperçus pendant l'heure de déjeuner. A partir du vendredi 18, sont recensés des déplacements de véhicules américains au passage à niveau de Courcelles se dirigeant vers la gare de Boigneville. Il est fait état d'une vingtaine de véhicules engagés, une maison a été endommagée et deux soldats allemands tués. Des combats sur la route de St val à Boigneville sont également cités. Dans la nuit du Samedi 19 Août au dimanche 20 Août, les allemands font sauter 3 ponts sur l'Essonne. Celui du Moulin Rojjeau, celui de Gironville et celui de Buno (c'est semble t-il l'explosion de celui-ci qui a détruit les vitraux de l'église de Prunay). Les habitants de Courcelles se sont réfugiés dans leur cave pour se protéger .

Le lundi 21 Août, de nombreux tirs de mitrailleuses et de canons se font entendre en direction de Malesherbes.

Le mardi 22 Août, des tirs sont entendus sur Buno vers Fontainebleau et des batteries américaines sont installées sur les hauteurs de Prunay. Ce jour là, des chars américains ne pouvant passer sur l'Essonne à cause des ponts détruits font demi tour dans Prunay. De gros dégâts sont recensés sur les communes de Buno où le château près de l'Essonne est partiellement détruit et à Gironville, où des maisons sont gravement endommagées.

Heureusement, aucune victime n'est à déplorer. Dans la débâcle, les allemands incendient le Moulin Rojjeau et des récoltes sont brûlées. A partir du jeudi 24 Août de nombreux passages de véhicules américains sont observés qui laissent présager la fin de ces tristes épisodes.

Le vendredi 25 Août, des soldats américains à la recherche de nourriture se présentent chez les habitants (on parle de 3 soldats noirs grands et forts qui ont bu du cognac à la libération de la France).

Le samedi 26 Août plus de 50 autobus parisiens sont aperçus se dirigeant vers Malesherbes pour chercher de la nourriture stockée semble t'il par les allemands à Montargis.

Un campement américain est établi dans le château de Moignanville à Buno et l'électricité est rétablie le mercredi 6 septembre (coupée depuis...) La région est peu à peu libérée et les activités reprennent ...

Il est possible et certainement vraisemblable que certains des faits cités soit inexacts ou erronés. Si des lecteurs ont les moyens de rectifier ou d'amender ces propos, ils sont les bienvenus.

L'ensemble des élus remercie Mr Guy Cappé pour le travail réalisé.

INFOS CONSEILS RAPPELS

Campagne de Vaccination antigrippale 2013-2014
Examen complet avec prise en charge



La campagne de vaccination contre la grippe saisonnière se déroule cette année jusqu'au 31 janvier 2014. Plus de 10 millions de personnes à risque sont invitées à se faire vacciner par l'Assurance Maladie, dont 185223 Essonnais.

Cette campagne 2013-2014 s'inscrit dans un contexte de baisse préoccupante et continue, de la vaccination contre la grippe saisonnière. Entre 2009 et 2012, la couverture vaccinale des personnes à risque est passée de 60% à 50%.

Comprendre la grippe et son vaccin.
Chaque hiver, la grippe saisonnière touche des millions de personnes en France, pouvant entraîner des complications graves chez les personnes fragiles et être responsable d'un nombre élevé de décès.

Aujourd'hui le vaccin grippal (pris en charge à 100% par les régimes de l'assurance maladie pour les populations à risque), demeure un moyen sûr et efficace, pour prévenir la maladie et protéger les populations les plus vulnérables.

Qui est concerné (e) ?

La vaccination grippale est recommandée notamment pour :

Les personnes âgées de 65 ans et plus.
Les personnes souffrant de certaines affections de longue durée (ALD).
Celles souffrant d'un asthme ou d'une broncho-pneumopathie chronique obstructive (BPCO)
Les femmes enceintes.
Les personnes présentant une obésité sévère avec un indice de masse corporel (IMC) supérieur 40/kg/m².

Quelques chiffres dans notre département :

185 223 : c'est le nombre d'assurés qui reçoivent un bon de prise en charge.

48.9% : C'est le taux de vaccination enregistré pour le département en 2012 en deçà du taux de recours national de 50% (encore très loin des 75% recommandés par l'OMS)

53.8% : C'est le taux de vaccination pour les personnes âgées .

27.8%: C'est le taux de vaccination pour les maladies chroniques.

L'assurance Maladie vous informe

Tous les 5 ans, vous pouvez bénéficier d'un examen complet pris en charge par l'Assurance Maladie.

Un examen personnalisé en fonction de votre âge, de vos antécédents familiaux, de vos habitudes de vie... Faire le point sur votre santé c'est privilégier la prévention. L'examen périodique de santé vous offre des tests adaptés à votre âge et votre sexe, aux facteurs de risques liés à votre mode de vie, à votre histoire médicale et à votre suivi médical habituel.

2h30 d'échanges privilégiés

1. L'accueil : un questionnaire médical suivi d'un entretien sur votre mode de vie
2. Les examens biologiques : prise de sang et analyse d'urines permettent de repérer d'éventuelles maladies (diabète, hypercholestérolémie, troubles hépatiques...)
3. L'examen dentaire : proposé si vous n'avez pas eu de consultation depuis plus de 6 mois
4. L'examen médical : après un entretien, le médecin vous examine, prescrit d'éventuels examens complémentaires et vous enverra par courrier les conclusions des examens réalisés
5. L'examen paramédical : une infirmière mesure votre poids, votre taille, votre tension artérielle. Selon les besoins, elle peut également réaliser des examens de la vue, de l'audition, du souffle et un électrocardiogramme **Si vous en faites la demande**, votre médecin traitant recevra le compte rendu de l'examen périodique de santé.

Qui peut en bénéficier ?

Les assurés sociaux et les membres de leur famille âgés de 16 ans et plus, affiliés au régime général de la Sécurité Sociale de la région parisienne (dépt. 75, 78, **91**, 92, 93, 94, 95).

Où et quand se déroule l'examen de santé ?

Ce bilan s'effectue tous les 5 ans, dans l'un de nos sites parisiens. Dans certaines conditions, un suivi plus rapproché peut-être proposé.

LA VIE COMMUNALE

CHANGEMENT DES BADGES DE DECHETERIE



le SIREDOM, syndicat qui assure le traitement de nos déchets a mis en place un nouveau contrôle d'accès du réseau déchèteries.

La modernisation du fonctionnement des déchèteries est en marche. Le nouveau dispositif de contrôle d'accès fonctionne depuis août dernier dans trois déchèteries. En parallèle, les particuliers vont renouveler leur badge d'accès aux déchèteries. Le déploiement sur l'ensemble du territoire se poursuivra jusqu'au 1^{er} semestre 2015.

Progressivement mis en place sur le territoire, le nouveau système de contrôle d'accès a vocation à identifier rapidement chaque usager et à mesurer l'utilisation réelle du service. Qui fréquente la déchèterie ? Qui dépose quoi et en quelles quantités ? Les réponses à ces questions permettront d'optimiser la gestion du Réseau et de garantir une facturation au service rendu pour les collectivités comme pour les professionnels, auto-entrepreneurs et associations. Autre avantage du dispositif : grâce au contrôle informatisé à l'entrée des sites, les agents des déchèteries seront plus disponibles pour conseiller les usagers. De quoi favoriser un tri de qualité et donc un meilleur recyclage des déchets. Ce nouveau dispositif démontre d'ores et déjà son intérêt. Il a permis d'alerter certains usagers dans les cas de non-respect du règlement intérieur des déchèteries. Pour notre Commune, dès réception des nouveaux badges en mairie, vous serez invités à venir les retirer, en échange de l'ancien.

Changement badge d'accès déchèterie

Le 2 janvier 2014



Qui est concerné ?

Les habitants sur le territoire du :
**Syndicat Intercommunal de
Ramassage des Ordures Ménagères
de la région de Milly-la-Forêt**

Pourquoi changer son badge d'accès ?

Pour offrir un meilleur accueil et service à ses usagers, le Réseau déchèteries du SIREDOM met en place à compter du 2 janvier 2014 un contrôle d'accès innovant qui permettra de :



- Faciliter l'accès aux déchèteries tout en fluidifiant le trafic,
- Assurer une meilleure traçabilité des dépôts,
- Automatiser et renforcer la facturation des producteurs de déchets d'activités économiques.

Accès limité pour les particuliers à 10 tonnes/an tous déchets confondus
(2 seuils d'alertes via le contrôle d'accès à 8 et 9 tonnes)

Comment obtenir votre nouveau badge ?

Vous êtes détenteur d'un badge d'accès " particuliers "

► Rendez-vous dans votre **mairie**



Vous déposez des déchets d'activités économiques

Demandez un badge à votre Chambre Consulaire pour déposer vos déchets en déchèteries.

Si vous êtes auto-entrepreneur, profession libérale, prestataire de service à la personne, veuillez vous adresser directement au SIREDOM.

Plus d'informations : contactez votre **mairie**
ou www.siredom.com



Ne pas jeter sur la voie publique... Merci.

LA VIE ASSOCIATIVE

Téléthon 2013

A l'image de la société devant son téléviseur, les jeunes joueurs de prunay se sont montrés ankylosés cette année. Seulement 6 joueurs et 3 visiteurs ont fait le déplacement à la salle polyvalente pour **un soir sportif par an de solidarité**. Très faible participation des enfants, alors que chaque joueur était récompensé d'au moins une raquette; pourtant les messages TV diffusent qu'il faut bouger !!!



La recette est de 25 €, complétée par l'Amicale à hauteur de **150 €**, au profit du **TELETHON 2013**.

MERCI aux courageux donateurs, car chaque € compte.

Les lots et les rafraîchissements étaient offerts par l'AMICALE et la MAIRIE.

L'espoir faisant vivre et le réchauffement climatique aidant, comptons au moins sur le dégel des nombreux joueurs prunaysiens pour le prochain TELETHON.

Claude Guizol

UN PETIT RAPPEL

L'AFM-Téléthon a déjà à son actif de nombreuses victoires : des avancées scientifiques majeures, des traitements innovants, le développement de l'aide aux malades, la reconnaissance de leurs droits.

LA RÉVOLUTION GÉNÉTIQUE

Des cartes du génome à la découverte des gènes responsables de maladies, c'est tout un pan de la **médecine mondiale qui a fait un spectaculaire bond en avant**.

- **Les premières cartes du génome humain** publiées par Généthon entre 1992 et 1996. C'est le point de départ du décryptage de la totalité du génome humain.
- **La découverte de plusieurs centaines de gènes responsables de maladies** grâce aux cartes du génome des chercheurs de Généthon et au soutien de l'AFM-Téléthon.
- **L'amélioration du diagnostic**. Les malades ont accès à un diagnostic plus rapide, fiable et précis. Les familles bénéficient de la possibilité d'un conseil génétique, du diagnostic prénatal et préimplantatoire.

Grâce à une meilleure prise en charge médicale, les malades ont gagné en espérance et en qualité de vie. Certains entament des études et une carrière professionnelle.

LA RÉVOLUTION SOCIALE

Association de militants, l'AFM-Téléthon s'est **battue pour la reconnaissance des maladies rares** et la citoyenneté des malades et personnes en situation de handicap.

- **La reconnaissance des maladies rares** avec la création de la Plateforme maladies rares, centre d'expertise unique et l'impulsion de Plans nationaux maladies rares.
- **Avec le Téléthon, le regard de tous sur la maladie et le handicap a changé**. Les citoyens sont devenus des acteurs de la recherche et les malades des partenaires reconnus des chercheurs et des médecins.

La citoyenneté des personnes en situation de handicap a progressé. La loi du 11 février 2005 a instauré les Maisons départementales des personnes handicapées (**MDPH**) mais a également inscrit dans les textes le droit à compensation, les droits à la scolarité, à la formation et à l'emploi.

Le référent parcours de santé. Ce métier créé par l'Association joue un rôle de facilitateur entre le malade, sa famille et son environnement médical, social, professionnel... Un **accompagnement global** jusqu'à alors inexistant.

Le répit des aidants. Les **Villages Répit Familles**, programme national lancé par l'AFM-Téléthon, offrent aux malades et à leur entourage la possibilité de souffler dans un environnement médical sécurisé.

LA VIE ASSOCIATIVE

Halloween
01 novembre 2013

Qu'ils sont beaux, du plus petit au plus grand....

Un petit groupe d'enfants a bravé le mauvais temps pour défiler dans les rues de Prunay. Nous n'avons pas reçu que des gouttes de pluie... mais une tornade de bonbons !!!

Merci aux Prunaysiens pour leur accueil et aux bénévoles. A l'année prochaine avec un temps moins pluvieux nous l'espérons!!!



Noël
15 décembre 2013

Pour notre plus grand plaisir....

Dimanche a eu lieu le spectacle pour les enfants et leurs parents "Les rêves de Thierry Ki"

Dans le sommeil de Thierry Ki avec son copain Tacotin et le "faiseur de rêves" nous avons rencontré de nouveaux amis tout cela en musique.

Puis le Père Noël est arrivé avec tous ses cadeaux, malheureusement pour lui beaucoup de cadeaux sont restés dans sa hotte.....

Alors peut être à l'année prochaine
Merci Karine

Parents, vous avez le rôle principal pour cette festivité, alors ne privez pas vos enfants!!! Votre venue sera aussi un moment de soutien à ceux qui travaillent dans l'ombre pour que cette journée soit une réussite, c'est aussi cela que l'on appelle le partage...!!!.....

Merci pour eux Sandrine



Noël à la ferme 2013

Un événement qui fait déplacer les foules !!

Partenaire de notre territoire, le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français soutient la réintroduction de la poule du gâtinais Français.



Notre village mis à l'honneur par la poule du Gâtinais....

Cette année encore une réussite pour ce Noël à la ferme, de plus en plus de visiteurs qui viennent de plus en plus loin pour goûter une poule ou un chapon du gâtinais, des escargots, du fromage de chèvre ou encore des gâteaux et du chocolat, pour finir par un champagne que les experts apprécient !!!

Ils se sont régalés avec un coq au vin de dingue à en croire ceux qui étaient sur place et qui avaient eu l'idée de réserver leur couvert.... Alors pour l'année prochaine faites votre réservation....



LA VIE COMMUNALE

ETAT CIVIL

Naissances

Manon DELABROUILLE née le 25 août 2013
Yanis RUNIGO-PETTE né le 27 septembre 2013

Nouveaux Habitants

Monsieur PAGET et Madame ALLERBACK
Monsieur RODRIGUEZ et Mademoiselle Luz

Décès

Madame LEMOINE épouse BAUDET Madeleine décédée le 6 septembre 2013
Madame GASPART Véronique décédée le 18 octobre 2013
Monsieur LAURENT Roger décédé le 22 novembre 2013
Nos Condoléances aux familles.

RAPPEL ECHEANCES ELECTORALES 2014

Elections Municipales les 23 et 30 Mars
Elections Européennes le 25 mai

SALON ARTS ET MATIERES

DU 25 JANVIER AU 09 FEVRIER 2014

Prunay : Photos et conférences, vernissage le 01 février
Gironville : Gravure, céramique, Arts et matières Juniors
Boigneville : Arts Animalier
Maisse : Peinture , sculpture, concert

Boigneville - Buno Bonnevaux - Gironville - Prunay sur Essonne
Charte culturelle intercommunale

Programmation 2013 - 2014

15 Mars 2014 Le Big Band

Pièce de Théâtre

24 Mai 2014 « Elle revient quand ta mère »
D' ARMAND ISNARD

*Faites vivre votre charte
et participez à ses activités
Avec le soutien du Conseil Général de l'Essonne*

«Les Granges littéraires »

Des échanges très appréciés à la Grange du malacroupi.

Fév 2014 « Si j'y suis »

de Erwan Desplanques

Avr 2014 « Les Effacés » et « Carénage »

de Sylvain Coher

Responsable Charte Sandrine Masin 06 86 96 47 56

Email s.masin@orange.fr

Le Théâtre à l'honneur

Venez rejoindre la troupe
des enfants ou des adultes
pour passer un bon moment
dans la joie et la bonne humeur.

Venez vous surpasser
et vous amuser...

N'oubliez pas de venir voir le spectacle
de fin d'année.

*Inscrivez vous
saison 2013 - 2014*

*Atelier Cirque - Théâtre Enfants
Théâtre Adultes*